FESTIVAL POP CULTURE LIMOGES

Samedi 21 & Dimanche 22 Septembre 2024

Bulletin d'inscription zone marchande -place de la république

Contact et envoi des bulletins d'inscriptions: Les amis de Pollux

Mme Murielle Blain 1, rue des Billanges 87340 La jonchère Saint-Maurice ms.brocante@gmail.com msbrocante.fr

06 45 90 31 49

NOM	PRENOM
Dénomination sociale	•••••
Adresse	····· ·
Code postal Ville	e
Tel	Mobile
E-mail	
Site internet	
Accepter vous que l'on diffuse de	es informations a votre sujet :
N° de registre de Commerce	
Assurance responsabilité civile	
	votre choix
Chapiteau 3X3M : 150€ TTC les 2 jours (4 Tables vous sont fournis gratuitement)	Au mètres linéaires 3 mètres de prof. (sans structures à fournir par vos soins nous vous conseillons d'avoir au minimum des parasols, nous avons des tables en location) ML: 25 € TTC/ ML/2 jours. Minimum 3 Mètres
150 € X =	25€ X =
Table en location 2€ X=	Total stand + tables : + =
Nature du règlement :	Espèces - Chèque - CB
avec le bulletin d'inscription en le précisant su	voir lieu le jour même mais avec un chèque de réservation, à envoyer ur celui-ci. Pour les CB 1 lien de paiement vous sera envoyé dès le CB devront être effectués avant le 31/08/2024.

- Chèque de réservation à l'ordre les amis de Pollux.
- Photocopie extrait Kbis ou carte d'activité commerciale de 2024.

Signature et tampon commercial impératifs

A joindre sans faute à ce bulletin:

- Règlement du bulletin d'inscription signé.

Réglement intérieur Festival Pop Culture zone marchande - Place de la réublique

- 1. Le festival est réservé aux professionnels inscrits au registre du commerce, auteurs, musiciens. Les emplacements attribués devront être occupés par le signataire du bulletin d'inscription. Chaque exposant est responsable de son stand et s'engage à respecter la législation en vigueur. Les exposants devront présenter une assurance contre les risques qu'il court ou fait encourir à des tiers. Aucun recours ne pourra être exercé contre les organisateurs.
- 2. Les objets et toutes ventes réalisés dans la zone marchande devront être en lien avec la thématique, les objets neufs sont possibles sous condition et après autorisation des organisateurs.
- 3. Nul ne pourra sous-louer tout ou partie de son stand, sauf accord préalable des organisateurs.
- 4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnisation.
- 5. Les marchandises présentées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Chaque exposant s'engage à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, dégradation qui pourrait survenir à ses matériels, marchandises ou à lui-même.
- 6. Le site sera gardée par un agent de sécurité pour la place de la république dans les horaires de fermeture. Un service de sécurité sera assuré en journée par nos soins.
- 7. Chaque exposant s'engage à un effort de présentation et à respecter les normes de sécurité en particulier concernant les installations électriques, toutes diffusion de musique doit être soumis à l'organisateur.
- 8. L'installation se fera la veille de l'ouverture au public, entre 15 à 20h et le jour même de 7h00 à 9h30, heure d'ouverture au public 10h00. Aucun déballage ne sera accepté dans les allées.
- 9. Les stands se présentent :
 - Stand chapiteau 3X3M bâches sur le côté, prévoir une bâche de devant pour fermeture.
 - Stand au mètre linéaire : vous devez fournir la structure, nous vous conseillons que votre stand soit abrité par des parasols, chapiteau, toute structure qui peut avoir la possibilité de se fermer le soir. Les structures doivent respectées les métrages présentés lors de votre inscription et avoir une profondeur qui ne dépasse pas 3 mètres.
 - Les deux catégories de stand doivent être fermés par vos soins le samedi soir à la fermeture du site.
- 10. L'ouverture au public a lieu le samedi et le dimanche à 18h, le site fermera à 18h les deux jours. Chaque exposant s'engage à occuper son emplacement jusqu'à la fermeture au public, heure fixée pour le remballage, et à nettoyer son emplacement.
- 11. Le festival se déroulera sur 3 sites différents. Donc il pourra avoir encore des animations, concerts même lorsque le site de la place de la république sera fermé.
- 12. En cas de désistement entre le 30éme et le 15éme jour précédant la date de la manifestation, 50% du montant total du stand restera acquis aux organisateurs. Tout désistement après cette limite ne donnera lieu à aucun remboursement.

Je	soussigné reconnais avoir pris connaissance du présent
règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.	
Fait à	, le
Signature précédé de la mention	on : Lu et approuvé.